

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 4 juillet 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017

2017 DASES 309 G: Fermeture de l'internat situé dans le domaine des Trois Châteaux, situé Route de Chaumontel à COYE-LA-FORET.

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu l'arrêté en date du 16 mars 2017 portant modification de la carte scolaire dans l'enseignement du premier degré public de Paris pour l'année scolaire 2017/2018 et actant la fermeture de l'école élémentaire implantée sur le site du domaine des Trois châteaux à Coye-la-Forêt ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu la convention du 3 août 1999 ;

Vu le projet de délibération 2017 DASES 309 G en date du 20 juin 2017 par lequel Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, propose la fermeture de l'internat situé dans le domaine des Trois Châteaux à Coye-la-Forêt ;

Sur le rapport présenté par Madame Dominique VERSINI, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 - Le département de Paris prend acte de la décision du rectorat de Paris de fermer l'école élémentaire sur le site du domaine des trois châteaux, sur la commune de Coye-la-Forêt.

Article 2 - Le département de Paris décide en conséquence de fermer l'internat sur le site.

Article 3- Les articles 9 et 10 de la convention du 3 août 1999 deviennent respectivement sans objet à compter du 15 juillet 2017 et du 1^{er} janvier 2019. La Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental est autorisée à signer un avenant visant à supprimer ces articles de ladite convention et à modifier dans l'article 11 les stipulations relatives à l'internat de Coye-la-Forêt.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO